



Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 24 juin 2025

À 20 h 36, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET Florence

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. LABADIE Hervé - Mme Dominique VETIER – M. SERRE Jean-Louis, M. JACQUET Christian

Pouvoirs : Mme Valérie COLIN à Mme GUILLET Alexia

Absents excusés : Mme Valérie COLIN - Mme Nicole LOISEUR, Mme Julia SEKELLY, M. BATOUX Gérard,

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Il est proposé au Conseil d'approuver le PV du Conseil Municipal du 20 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil municipal du 20 mai 2025.

2. Autorisation d'adhérer au service commun porté par la CCT pour l'appui administratif

Mme la maire expose la proposition de la Communauté de Communes du Trièves :

Face aux difficultés récurrentes de remplacement ponctuel des secrétaires de mairie et aux besoins croissants d'expertise pour certains dossiers, les élus de la Communauté de Communes du Trièves (CCT) ont travaillé à la création d'un **service mutualisé de renfort administratif**.

Ce service permettra :

- d'assurer des remplacements de courte durée,
- de mobiliser des compétences spécifiques,
- de sécuriser les collectivités en tension sur leur personnel administratif.

Un agent sera recruté par la CCT pour intervenir sur demande des communes membres.

L'organisation de ce service fera l'objet d'une convention.

Modalités financières prévisionnelles :

- Participation annuelle forfaitaire : 1 500 € par commune et par la CCT,
- Droit d'entrée : 100 €,
- Coût estimatif d'un remplacement d'une semaine : 915 € (soit 183 € / jour),
- Frais de déplacement mutualisés estimés à 5 500 € / an.

Il est proposé au Conseil d'autoriser l'adhésion de la commune à ce dispositif.

Après en avoir délibéré et notamment sur la question de suivi de ce dispositif, à l'unanimité des présents, Mme la maire est autorisée à signer la convention d'adhésion au dispositif.

M. JACQUET Christian est nommé référent pour siéger au comité de pilotage du dispositif.

3. Autorisation de sollicitation du Fonds Vert pour le glissement de terrain aux Bayles

Mme la maire explique qu'à la suite des fortes précipitations hivernales, une **reprise du glissement de terrain** a été constatée au-dessus de la route menant au hameau des Bayles. Ce phénomène menace l'unique voie d'accès aux hameaux des Bayles et des Echarences.

En lien avec le service RTM (Restauration des Terrains en Montagne), un plan d'action est en cours de définition. Les premières étapes consistent à lancer des **études préalables**, comprenant :

- Acquisition d'une topographie LiDAR et comparaison avec les données de 2021,
- Étude géotechnique de caractérisation des sols (en cas de déplacement de la route).

Montant estimé de l'opération (études + maîtrise d'œuvre) : 33 000 €

Subvention sollicitée au Fonds Vert (80 %) : 26 400 €

Reste à charge pour la commune : 6 600 €

Il est proposé au Conseil d'autoriser le dépôt de la demande de subvention auprès du Fonds Vert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Mme la maire est autorisée à déposer une demande de subvention auprès du Fonds Vert.

Questions diverses :

- En référence au point 3 concernant le glissement de terrain qui reprend sur l'unique route desservant les hameaux des Bayles et de l'Echarenne, Mme la maire autorise les habitantes venues assister à la séance à prendre la parole : elles évoquent leur inquiétude par rapport au glissement, s'interrogent sur la durée des études engagées qui seront certainement longues et demandent ce qui se passera si la route est coupée.

Mme la maire explique que la prise de contact et le travail avec les services du RTM ont été immédiat, que l'engagement sur un premier rendu d'ici à cette fin d'année a été annoncé et que depuis le début le dialogue et la transmission d'information pour tous les habitants de ces deux hameaux ont été mis en place rapidement pour ne pas laisser l'inquiétude grandir. Pour la question d'une coupure de route, M. LABADIE Hervé explique qu'un fonds d'urgence serait sollicité et immédiatement des entreprises pour rouvrir seraient engagées. En attendant, il est primordial d'avoir un travail approfondi sur l'état profond du terrain glissant pour choisir le meilleur scénario à entreprendre.

Mme la Maire lève la séance à 21 h 45.

Le Maire
Fanny LACROIX

